

# TRACTIAL (EX-BD MULTIMEDIA) ANNONCE UNE NOUVELLE LEVÉE DE FONDS DE 1 M€ DÉDIÉE À L'ACQUISITION DE BITCOIN

TRACTIAL (ex-BD Multimedia) annonce une **nouvelle levée de fonds de 1 000 000 €** dédiée à l'acquisition de Bitcoin.

L'intégralité des fonds sera consacrée à l'achat de Bitcoin.

Cette opération s'inscrit dans la continuité de sa stratégie d'accumulation de Bitcoin (BTC Treasury), désormais au cœur de sa trajectoire de croissance.

TRACTIAL (ex-BD Multimedia) a choisi des investisseurs stratégiques, familiers de ses activités, engagés dans une vision long terme et alignés sur une création de valeur durable, loin de toute approche spéculative.

## RÉSUMÉ DES AVOIRS EN BITCOIN

(*avoirs actuels avant utilisation des fonds liées à la nouvelle levée*)

À ce jour, Tractial détient 15,25 BTC en trésorerie consolidée, à la suite d'un achat récent de 0,5 BTC sur fonds propres.

- Total détenu : **15,25 BTC** (*avant utilisation des fonds liées à la nouvelle levée*)
- Prix moyen d'acquisition agrégé par BTC : 80 032 € (soit \$94,262 USD)

Conformément aux dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), cette opération n'a pas donné lieu ni ne donnera lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF.

## MODALITÉS ET CARACTÉRISTIQUES DES OCAs

Le Conseil d'administration, réuni en date du 07 juillet 2025, a décidé la conclusion d'un contrat d'émission d'obligations convertibles en actions ordinaires (les « OCA »), en application de la délégation de compétence qui lui avait été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2024, au titre de sa 9ème résolution.

Cette délégation autorisait la Société à procéder à une ou plusieurs augmentations de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital, au profit de catégories déterminées de bénéficiaires.

L'émission des OCA s'inscrit dans ce cadre juridique et a été réservée à un partenaire stratégique identifié, dans une logique de financement ciblé et de renforcement des ressources affectées à la stratégie "BTC Treasury", sans dilution excessive pour les actionnaires historiques.

L'émission, décidée par le Conseil d'administration, se déploie selon les conditions suivantes :

- **Montant nominal : 1 000 000 €**
- **Prix de conversion : 12 € par action nouvelle (3 OCA de 4 €),**  
soit un premium de 48,1 % par rapport au cours de clôture du 7 juillet 2025, date de signature du contrat d'émission.
- **Nombre d'OCA : 250 000 obligations**
- **Nombre d'actions créées après conversion : 83 333 actions**
- **Durée : jusqu'au 7 Juillet 2027, avec prorogation possible si le cours BTC/EUR reste sous le prix d'acquisition.**
- **Taux d'intérêt annuel : 0 %**

**Suppression du droit préférentiel** : au profit d'un partenaire stratégique, conformément à la délégation conférée au Conseil d'Administration par l'AGE du 25 juin 2024.

## INCIDENCE SUR LA RÉPARTITION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

L'émission de 250 000 obligations convertibles en actions (OCA), donnant droit à la souscription de 83 333 actions ordinaires nouvelles sur la base d'une parité de conversion de 3 OCA pour 1 action, présente un impact capitalistique mesuré.

Cette opération permet à TRACTIAL ex-BD Multimedia de lever un montant total de 1 M€, entièrement dédié au déploiement de sa stratégie "BTC Treasury", tout en assurant aux actionnaires existants une dilution strictement encadrée.

Compte tenu du premium de conversion appliqué et du nombre limité d'actions susceptibles d'être émises, l'opération s'inscrit dans une logique de préservation de l'intérêt des actionnaires historiques et de valorisation progressive du capital social.

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution de la participation d'un actionnaire détenant 1 % du capital social avant émission, dans les trois hypothèses de dilution usuelles : avant conversion, après conversion des présentes OCA, et après exercice de l'ensemble des instruments dilutifs potentiels.

	Avant conversion des OCA	Après conversion des 83 333 actions nouvelles	Après exercice de l'ensemble des instruments dilutifs (BSA et OCA en circulation)
Quote-part dans le capital	1,000 %	0,9629 %	0,7205 %

Avant conversion : Sur la base du capital social au 7 Juillet 2025 et avant toute émission d'obligations convertibles en actions (OCA), l'actionnaire détient 1,000 % des actions en circulation.

Après conversion des OCA : Dans l'hypothèse où l'ensemble des 250 000 OCA émises serait converti, il serait procédé à la création de 83 333 actions ordinaires nouvelles. La participation de l'actionnaire concerné s'établirait alors à 0,9629 %, représentant une dilution immédiate limitée à 0,0371 point de pourcentage. Cette dilution modérée résulte de l'application d'un prix de conversion assorti d'un premium significatif (12 € vs cours antérieur), réduisant mécaniquement le nombre de titres émis au profit des porteurs d'OCA.

Après exercice de tous les instruments dilutifs : En tenant compte d'un scénario de plein exercice intégrant l'ensemble des instruments dilutifs potentiels (notamment les bons de souscription d'actions et les émissions obligataires antérieures et actuelles) la participation de ce même actionnaire serait portée à 0,7376 %.

Ce scénario maximal de dilution reste conforme aux pratiques de marché et témoigne d'un encadrement strict des effets dilutifs dans l'intérêt des actionnaires historiques.

## ENCADREMENT JURIDIQUE DE L'ÉMISSION - SUPPRESSION DU DPS

Conformément à la délégation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 juin 2024, le Conseil d'administration a décidé de procéder à une émission d'obligations convertibles en actions (OCA) sans droit préférentiel de souscription, au profit d'un partenaire stratégique.

Cette opération vise à faciliter une levée de fonds rapide, dans le cadre d'un partenariat stratégique, tout en assurant une transparence totale sur les modalités de conversion et la dilution associée.

La suppression du droit préférentiel de souscription a été jugée conforme à l'intérêt social de la société, en ce qu'elle permet un renforcement ciblé de la structure financière et le financement d'une stratégie différenciante (BTC Treasury), sans recours immédiat à une levée de fonds dilutive ouverte au marché.

**A PROPOS DE TRACTIAL (ex-BD MULTIMEDIA) :**

TRACTIAL est une fintech française cotée sur Euronext Growth (ALBDM), agréée Établissement de Paiement par l'ACPR et enregistrée PSAN auprès de l'AMF.

Elle développe une plateforme de services financiers numériques, tout en mettant en œuvre une stratégie lisible d'accumulation de Bitcoin, visant à faire de l'actif numérique une réserve centrale dans son modèle d'entreprise.

**LES SOCIÉTÉS DU GROUPE :**

- La société mère a obtenu un agrément d'Établissement de Paiement auprès du régulateur français (ACPR) en 2015. La société est aussi habilitée depuis 2023 à gérer les crypto-actifs pour le compte tiers (tenue de wallet, change crypto, etc.) grâce à son statut de PSAN (prestataire de services sur actifs numériques) obtenu auprès de l'AMF.
- La filiale BD MULTIMEDIA HK LTD édite des solutions logicielles dédiées aux services de paiement.
- La filiale METACOLLECTOR est une plateforme permettant d'intégrer l'art ancien du domaine public dans le monde des NFT. Ces NFTs sont ensuite visualisables dans le metaverse et échangeables entre collectionneurs.
- La filiale UNIQUIRE porte le projet de plateforme de "Curated Fine Art NFTs" du Groupe.
- La filiale OLYMPUS GAME développe un jeu de type "Play to Earn" dont l'économie, basée sur la blockchain, est centrée sur le token \$OLYMP et des NFTs utilisables dans le jeu.
- La filiale PAYCOM édite les cartes Mastercard prépayées ToneoFirst dont les produits sont distribués près de l'ensemble des buralistes en France.
- La filiale CAPLA porte le projet d'immobilier fractionné.

BD Multimédia est coté sur Euronext Growth (Code ISIN : FR0000035305 / ALBDM).